Centre Hospitalier de Mayotte

Travaux de remplacement de portes battantes par des blocs-portes coulissantes automatiques étanches du Centre Hospitalier de Mayotte.

Annonce n° 2679
Type Marché de travaux
Parution web 02/11/2026
Parution print 02/11/2026

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Affaire N° 30/TRAV/2026 Travaux de remplacement de portes battantes par des blocs-portes coulissantes automatiques étanches du Centre Hospitalier de Mayotte

Avis n°26-105680 publié au BOAMP le 30/10/2026

SECTION I : LA PERSONNE PUBLIQUE

Nom et adresse officiels du pouvoir adjudicateur :
Centre Hospitalier de Mayotte
Direction des Achats et de la Logistique - Département Commande Publique
B. P. 04, Tél. 02 69 64 80 34 - Fax. 02 69 61 79 65
97 600 Mamoudzou
Représenté par M Jean-Michel BEAUMARCHAIS – Directeur CHM

SECTION II : OBJET DU MARCHÉ

2.1 Objet du marché :

La présente consultation concerne :

Travaux de remplacement de portes battantes par des blocs-portes coulissantes automatiques étanches du Centre Hospitalier de Mayotte.

2.2 Classification nomenclature :

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :	

Code principal	Description
45421131-1	Pose de portes

2.3 Division en lots : Non

SECTION III : DELAI D'EXECUTION

Le délai d'exécution sera proposé par le candidat dans son offre mais ne devra toutefois pas dépasser 6 mois.

SECTION IV PROCÉDURE

4.1 Type de procédure :

La procédure de passation est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

4.2 Critères d'attribution :

Le choix et le classement des offres sont effectués dans les conditions prévues à l'article L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique. L'offre de chaque candidat sera notée en fonction de **critères de sélection** définis dans le Règlement de Consultation (RC).

4.3 Date limite de réception des offres : Le 27/11/2026 à 14 heures (heure locale).

4.5 Délai de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

4.6 Visite site : oui

Une visite est **obligatoire** et fera l'objet d'une remise d'attestation de visite de la part de l'établissement. Cette dernière devra être jointe à l'offre des candidats. Les offres dont la visite n'a pas été réalisée sera considéré comme irrégulière.

Personne à contacter pour la visite :

M. Stéphane LOPEZ

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUE

Responsable du pole sécurité sûreté du CHM

Téléphone : 0639096195

Mail : s.lopez@chmayotte.fr

SECTION V : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

5.1 -Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) est téléchargeable sur le site dont l'adresse Internet est : https://www.marches-publics.gouv.fr/

5.2 -Les offres sont transmises par voie dématérialisée sur le site : https://www.marches-publics.gouv.fr/ avant la date et l'heure limite de réception des offres mentionnée dans le Règlement de Consultation.

5.3-Les candidats DOIVENT adresser leurs demandes pour les renseignements d'ordre administratifs ou techniques par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la

suivante : https://www.marches-publics.gouv.fr/

5.4 – INSTANCE CHARGEE DES PROCEDURES DE RECOURS :

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Mayotte
Les Hauts du Jardin du Collège
97600 MAMOUDZOU
Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :
Tribunal administratif de Mayotte
Les Hauts du Jardin du Collège
97600 MAMOUDZOU

Date d'envoi du présent avis : 30/10/26

Annonce publiée sur AJL976.yt. Directeur de la publication : Bruno MATTEI, directeur de publication du Journal De Mayotte.